

Réunion des contributeurs à avis de l'Autorité Environnementale

Metz, le 3 juin 2014 (10h-12h)

Liste des Participants

DREAL Lorraine	R. MARCELET, C. MONTOIS, C FOURCHARD (SCESDD)
SGAR Lorraine	V. WAHL, H. THOMAS
ARS Lorraine	C. JANIN (ARS), R. REICHER (DT57)
DDT54	M. MATHIS (ADUR), N. CAEL (EEB)
DDT55	F. HORIDOR (SE)
DDT88	V. MENEGAIN (SER), C. MOUGEL (SER)
DDT 57	S. COURTOIS (SABE), V. MONTLOUIS-GABRIEL (SABE)
Préfecture 57	F. RAULIN, S. FRANCOIS (BUPE)
PNR Lorraine	E. ALBRECHT

L'objectif de la réunion est de faire un point sur l'activité de l'AE en 2013, sur l'organisation mise en place suite à la réunion de février 2013 et de présenter quelques éléments d'actualité.

La séance commence par

- une ouverture de R MARCELET (DREAL/SCESDD)
- un tour de table
- une présentation de l'ordre du jour (3 points faisant chacun l'objet d'un paragraphe du présent compte rendu)

1- Bilan 2013 de l'activité de l'AE - Echanges sur l'organisation

La DREAL présente le bilan de l'activité de l'AE en 2013 présenté au collège des directeurs de Lorraine et en CAR au 1^{er} trimestre 2014.

Quelques éléments marquants de ce bilan 2013 (cf bilan ci-joint):

- Progression du nombre d'avis de l'AE, premiers avis émis sur des documents d'urbanisme.
- Délais moyens pour traiter les demandes : environ 85 % du délai réglementaire.
- Montée en puissance de l'examen au cas par cas (160 arrêtés en 2013) : 13 demandes d'EI dont 3 ont fait l'objet d'un recours. Pas de demande d'EE pour les plans/programmes/doc d'urbanisme.
- Progression des cadrages préalable : la plupart sous forme de réunion de cadrage.
- Les demandes d'avis sont irrégulièrement réparties dans l'année. Environ 80 % des avis concernent des projets/plans/programmes en 54 et 57. Il s'agit majoritairement de Permis d'aménager, Permis de construire, ZAC, documents d'urbanisme, plans du code de l'Environnement et Aménagements fonciers.

La DREAL rappelle que le CGEDD est l'AE sur pour les aménagements fonciers liés à la LGV (exception en 57 ou l'AE est au niveau local par volonté de continuité/homogénéité avec des avis déjà donnés).

Point sur l'organisation :

- organisation confirmée en 57 et 54.
- répartition à confirmer en 55 entre DDT et Préfecture suite aux changements de poste (arrivée de M. LEBOEUF à la préfecture, et Mme HORIDOR en DDT).
- le service urbanisme préparera les contributions sur les documents d'urbanisme. La DDT88 précisera l'interlocuteur et l'adresse mél pour la saisie.
- l'ARS souhaite engager une démarche de simplification et de priorisation des contributions : l'ARS précisera les situations dans lesquelles elle souhaite être sollicité. Dans les autres cas, l'avis sera réputé sans observations (cf exemple de l'organisation mise en place avec le préfet coordonnateur de massif des Vosges)
- Mme ALBRECHT est le contact au sein du PNR de Lorraine : elle sera directement sollicitée pour des contributions sur le périmètre du PNR.

Pour info, le PNR sont sollicités pour avis dans le cadre des demandes d'examen au cas par cas pour les documents d'urbanisme. Il n'est pas prévu d'étendre la consultation à tous les avis.

2- Estimation du plan de charge 2014-2015 (documents d'urbanisme)

Il s'agit d'avoir une vision sur l'activité 2014-2015 sur les documents d'urbanisme qui seront soumis à avis de l'AE.

Au regard des échanges, on peut prévoir environ 60 consultations sur PLU et CC en 2014, ce qui semble cohérent avec les dossiers enregistrés sur les 6 premiers mois de 2014 (l'AE a été consultée sur 7 CC et 2 PLU pour avis, 18 PLU et 1 CC pour examen au cas par cas soit 28 dossiers en tout).

On peut s'attendre à une activité croissante de l'AE sur les documents d'urbanisme notamment du fait de la nécessaire mise en compatibilité des PLU avec les SCOT, en particuliers en 54 et 57.

3- Points d'actualité

- Dématérialisation de la procédure d'examen au cas par cas pour les projets

Le MEDDE met en place une plateforme internet permettant aux porteurs de projets de renseigner leur demande d'examen au cas par cas en ligne (projets uniquement). Cette procédure devrait être opérationnelle au 2nd semestre.

- Avis sans observations (tacites)

Compte tenu du plan de charge actuel et des effectifs ponctuellement réduits, la DREAL a émis des avis « sans observations » dits « tacites » pour 4 cartes communales et un schéma cynégétique. Ce type d'avis doit être publié sur le site internet de l'AE et joint à l'enquête publique ou consultation du public, comme tout avis de l'AE (cf exemple en annexe du présent compte rendu).

Compte tenu de l'implication des services sur les projets soumis à l'avis de l'AE, il est acté d'échanger avec la DDT et la préfecture avant de prendre la décision d'émettre un « avis sans observation ».

Si les avis « sans observations » devaient être plus courants, alors une doctrine serait préparée et examinée en collège des directeurs et CAR.

- Evolution réglementaire de l'activité de l'AE :

Nouvelle directive européenne sur les études d'impact :

Les axes principaux de la nouvelle directive européenne relative aux études d'impacts est présentée en séance. Pas de bouleversement attendu (cf note en annexe).

Loi ALUR :

La loi ALUR apporte quelques évolutions à l'activité de l'AE concernant les plans/programmes du code de l'urbanisme (EE des cartes communales, des projets inscrits dans une ZAC....). Les décrets d'application expliciteront ces points.

Pour mémoire, la DREAL met à la disposition des contributeurs une liste de ressources utiles dans l'exercice de leur contribution aux missions de l'AE :

- ressources fonctionnelles: plaquette, modèles d'accusé de réception et de sollicitation des contributeurs, fiches « qui fait quoi » et « guide pour les collectivités »
- Ressources pour le suivi de l'activité: sites internet DREAL et Préfecture de région, <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r1406.html> et <http://www.lorraine.pref.gouv.fr/index.php?articleid=405>
- ressources techniques: liste de guide en ligne sur le site internet de la DREAL Lorraine <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/documents-methodologiques-a3970.html>

La version numérique de la plaquette est téléchargeable à l'adresse suivante:

<http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/plaquette-de-presentation-de-l-a4557.html>

(Les supports d'intervention de la réunion sont en ligne sur le site internet de la DREAL Lorraine à l'adresse suivante: <http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/supports-de-formation-a3971.html>)